

Votre organisme souhaite être représenté en tant que membre titulaire dans le Comité Particulier QB 23 « Isolant en polyuréthane projeté in-situ » ?

Vous pouvez candidater dès à présent dans l'un des trois collèges représentant votre intérêt.

Le référentiel de la certification QB 23 prévoit un nombre maximum de représentants pour chaque collège :

- Collège Prescripteurs/Applicateurs : de 3 à 6 représentants, dont 2 réservés exclusivement aux prescripteurs (bureaux d'études thermiques, certificateurs d'ouvrage...);
- Collège Distributeur / Formulateur : de 3 à 6 représentants ;
- Collège Organisme Technique / Expert / Administration : de 3 à 6 représentants.

Etant précisé que les 3 règles rappelées ci-dessous s'appliquent :


- (1) la somme des membres d'un collège ne doit pas être supérieure à la somme des membres des deux autres collèges et
- (2) le nombre de membre dans un collège ne doit pas dépasser le nombre maximum de membres défini ci-dessus pour ledit collège et
- (3) les organismes, membres du collège « Prescripteurs/Applicateurs », doivent représenter de manière équilibrée les têtes de réseaux.

Actuellement, la représentation de chaque collège est la suivante :

- Collège Prescripteurs/Applicateurs :
 - o Prescripteurs : 0
 - o Applicateurs : 4
- Collège Distributeur / Formulateur : 4
- Collège Organisme Technique / Expert / Administration : : 4

L'ensemble des documents (téléchargeables sur le site www.cstb.fr) régissant la certification QB 23 sont :

- Exigences générales de la marque QB
- Référentiel de certification et ses documents annexes
- Procédure certification - Gestion d'un comité particulier
- Charte de déontologie du CSTB / Les 16 principes de gestion de l'impartialité
- Charte des membres de comités particuliers de marques de certification gérées par le CSTB
- Formulaire d'engagement de confidentialité des membres de Comité Particulier

	Appel à candidature : Membre du comité QB23	Nom du fichier : Fiche_Appel_candidature_QB23
		Version : 0 Date d'approbation : 16/07/2020
		ENVELOPPE DU BATIMENT Hygrothermique des Ouvrages

1 - Les candidatures doivent être communiquées au CSTB à l'adresse suivante : QB23@cstb.fr avant le **15 septembre 2020 à 20h00** ; toute candidature reçue après cette échéance sera rejetée.

2 – Chaque candidature devra obligatoirement comporter la fiche de candidature renseignée et signée par le candidat (fichier à télécharger).

Toute candidature qui ne comprendra pas cette fiche sera rejetée.

3 – Sous réserve du respect des points 1 et 2 ci-dessus, les candidatures seront évaluées par le CSTB conformément aux critères cumulatifs définies ci-dessous et seront notées par le CSTB conformément à la grille de notation ci-dessous.


Les critères ci-dessous sont définis dans le respect de la procédure certification - Gestion d'un comité particulier et du référentiel de certification.

Le ou les candidat(s) ayant obtenu(s) le nombre de points le plus élevé sera (seront) retenu(s) sous réserve du respect des 3 règles rappelées ci-dessus. Si plusieurs candidats ont obtenu la même note, chaque candidat sera reçu par le CSTB afin de les départager.

Chaque candidat sera informé de l'acceptation ou du rejet de sa candidature ainsi que de sa note en cas de rejet.

Critères et grille de notation :

- Renouvellement des membres :
 - 5 points : ne pas avoir été membre du comité QB23 au cours des 3 dernières années
- Expérience professionnelle dans le domaine des isolants en polyuréthane projeté in situ :
 - 10 points si > 10 ans d'expérience
 - 7 points entre 5 et 10 ans d'expérience
 - 3 points entre 3 et 5 ans d'expérience
 - 1 point si < 3 ans d'expérience
- Formation initiale :
 - 5 points si Bac + 5 mini
 - 3 points si bac +2
 - 1 point si < bac +2
- Participation en tant qu'expert à des GT dans le domaine des isolants en polyuréthane projeté in situ :
 - 5 points s'il participe à une commission de normalisation
 - 3 points s'il participe à un groupe de travail autre que normalisation.

	Appel à candidature : Membre du comité QB23	Nom du fichier : Fiche_Appel_candidature_QB23
		Version : 0 Date d'approbation : 16/07/2020
		ENVELOPPE DU BATIMENT Hygrothermique des Ouvrages

Charte sur la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos activités de certification et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, nous nous engageons à mettre en œuvre les moyens pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des candidats et des membres des comités particuliers de marques de certification.

La présente Charte vous informe sur la manière dont nous collectons vos Données Personnelles, c'est-à-dire les informations vous concernant en tant que personne physique et qui vous identifient directement ou indirectement.

La présente Charte s'adresse aux candidats et aux membres des comités particuliers de marques de certification notamment sur les fondements suivants :

- du fait de nos obligations légales,
- du fait de la gestion des appels à candidatures,
- du fait de la création, de la gestion de la composition et des réunions des comités particuliers de marques de certification,
- du fait de l'intérêt légitime du CSTB à gérer tous les aspects de ses activités de certifications.

1. Responsable de traitement et Délégué à la Protection des Données

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 84, avenue Jean Jaurès à 77420 - Champs-sur-Marne, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 775 688 229, représenté par Étienne CRÉPON, en qualité de Président (« le CSTB »), est responsable de vos Données Personnelles en sa qualité de responsable de traitement.

Le CSTB a nommé un Délégué à la Protection des Données. Pour toute information concernant le traitement de vos Données Personnelles, vous pouvez le contacter à l'adresse dpo@cstb.fr

2. Les données personnelles collectées

Les données personnelles que nous collectées sont les Données Personnelles que vous nous fournissez directement : nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresse postale, mail, numéros de téléphone), parcours professionnel, signature manuscrite, avis, propos tenus à l'occasion des réunions des comités particuliers de marques de certification, réponses à des consultations écrites.

Ces données ont un caractère obligatoire afin de poursuivre les finalités ci-dessous.

3. Les destinataires des données personnelles

Les Données Personnelles que nous collectons sont destinées aux services internes du CSTB et à des autorités ou organismes publics afin de nous conformer à une obligation légale.

La composition de chaque comité particulier de marque de certification est publiée sur le site internet du CSTB.

Les Données Personnelles collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne.

Le CSTB prend toutes les dispositions nécessaires avec ses sous-traitants pour garantir un niveau de protection de vos Données Personnelles adéquat, et ce en conformité avec la réglementation applicable.

Toute information complémentaire est accessible sur demande à l'adresse suivante : dpo@cstb.fr.

4. Les finalités

Lorsque vous nous communiquez vos Données personnelles, nous limitons l'utilisation de ces Données Personnelles aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Nous collectons vos Données Personnelles pour les finalités suivantes :

- Gestion des appels à candidatures,
- Suivi et gestion de la composition des comités particuliers de marques de certification,
- Publication de la composition de chaque comité particulier de marque de certification sur le site internet du CSTB,
- Organisation des réunions des comités particuliers de marques de certification,
- Diffusion des ordres du jour, des comptes-rendus et des consultations écrites,
- Etablissement des feuilles de présence et vérification de l'atteinte du quorum,
- Gestion des mandats donnés conformément aux dispositions définies dans le référentiel de certification,
- Retranscription dans les comptes-rendus, des échanges, des propos tenus à l'occasion des réunions des comités particuliers de marques de certification ou de chaque consultation écrite,
- Le cas échéant, gestion des identifiants et mots de passe pour accéder au site collaboratif sécurisé dédié d'un comité particulier de marques de certification.
- Le règlement de différends, la défense des intérêts du CSTB, la détection et la prévention de la fraude et d'abus,
- Assurer le respect de nos obligations légales et réglementaires telles que définies par la législation en vigueur.

5. Conservation des données personnelles

Les données personnelles des candidats non retenus à l'issue d'un appel à candidatures sont conservées pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'appel à candidatures.

Les données personnelles des membres des comités particuliers de marques de certification sont conservées par le CSTB pendant toute la durée de leur mandat et dix ans après la date de fin de mandat.

Les noms/prénoms des membres et des personnes non-membres participant aux séances de chaque comité particulier de marque de certification ou à une consultation écrite sont retranscrits dans des comptes-rendus et/ou notes de synthèse.

Ces comptes-rendus et notes de synthèse sont conservés pendant dix ans à compter de la date de leur création.

6. Gestion des données personnelles

Dans les limites posées par la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos Données Personnelles. Vous pouvez également vous opposer au traitement réalisé, en demander la limitation, formuler une demande de portabilité de vos Données Personnelles ainsi que déterminer leur sort post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en vous adressant par email à : dpo@cstb.fr, ou lui adresser vos questions relatives à la gestion de vos données. En cas d'absence de réponse en dehors des délais légaux, vous disposez de la possibilité de vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel en France.